

1507 (9 DÉCEMBRE).

René de Coustures, receu garde de la monn^e de Poitiers, au lieu de Hilaire de Coustures, son père, démissionnaire, en vertu de lettres patentes du 19 septembre 1507, données à Blois.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)

Congé à Albert Bassière, garde de la monn^e de Montpellier, d'aller à Rouen jusques aux Roys prochains.

M^{re} Anthoine Chaponay, procureur général du Dauphiné, vient en la chambre des monn^{es} quérir les boistes dud. pais qui lui sont rendues aux charges y contenues et des opp^{tes} des pr^s du Roy de la chambre des comptes et des monn^{es}.

(Sorb., H. 1, 13, n^o 173, fol. 79 r^o.)